



AUGMENTER LA SÉCURITÉ DU REVENU DE RETRAITE



MESSAGE CLÉ

Les Canadiens méritent une retraite sûre et digne, avec une source de revenus garantie et suffisante.

QUEL EST L'ENJEU?

Selon des estimations de Statistique Canada, 12 % des familles de personnes âgées sont considérées comme ayant un faible revenu et 28,5 % des aînés célibataires se trouvent au seuil du faible revenu. Cela représente 600 000 Canadiens âgés vivant dans la pauvreté. Même si les augmentations récentes du Régime de pensions du Canada (RPC), du programme Sécurité de la vieillesse (SV) et du Supplément de revenu garanti (SRG) constituent des pas dans la bonne direction, il faut en faire davantage pour que les Canadiens âgés puissent se permettre de vivre une retraite saine, active et digne.

Un régime de retraite à prestations déterminées équivaut au régime de retraite comme nous le concevons traditionnellement. Les employeurs et les employés cotisent à un fonds de pension qui est mis en commun et investi. Pour le reste de leur vie, les retraités reçoivent un montant précis, selon une formule qui tient habituellement compte des années d'emploi et du salaire. Le taux de personnes couvertes par un régime de retraite à prestations déterminées continue à diminuer au pays, passant de 70 % en 2005 à 42 % en 2015 pour celles qui sont couvertes par un régime d'épargne-retraite du secteur privé — même si, lorsqu'elle est bien gérée, cette option de pension est la meilleure façon d'assurer la sécurité du revenu de retraite. Il est prouvé que les régimes à prestations déterminées assurent la sécurité de la retraite et permettent aux Canadiens de continuer à contribuer de manière significative aux économies locales et nationale. Jusqu'à 80 % de tous les dollars de prestations de pension dépensés proviennent du rendement des investissements, qui réintègrent ensuite les économies locales.

Mais il suffit de citer l'exemple récent de Sears pour savoir que les régimes de retraite à prestations déterminées ne sont pas toujours garantis. Pour s'assurer que les employés et les retraités ne sont pas laissés pour compte lorsque leur employeur fait faillite et que les pensions sont protégées en cas d'insolvabilité, il faut en faire davantage.

SUPPLÉMENT D'INFORMATION

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario <https://www.gerezmieuxvotreargent.ca/planifier-et-gerer/retraite/regimes-depargne-et-de-retraite-au-travail/>

QUELQUES DÉFIS

Protéger les prestations accumulées

- Aucun employeur, tant du secteur public que du secteur privé, ne devrait être autorisé à modifier les modalités de rémunération promise aux employés après leur départ à la retraite. Une pension est un engagement. Les employés fournissent leur travail tout en cotisant à un régime de retraite et les employeurs les rémunèrent à la retraite avec un salaire différé. Les employés et les retraités font confiance à leur employeur pour honorer leurs promesses en matière de retraite.

Protéger les employés et les retraités en cas d'insolvabilité des entreprises

- Les gouvernements doivent s'engager à améliorer les politiques publiques pour s'assurer que les employés et les retraités reçoivent leur pension, même en cas d'insolvabilité des entreprises.

Bonifier les prestations

- Les régimes à prestations déterminées offrent le même revenu de retraite à la moitié du coût des régimes à cotisations déterminées. Les politiques et les lois gouvernementales doivent appuyer la protection et l'expansion des régimes à prestations déterminées.

QUESTIONS

- 1 Que prévoit faire votre parti sur la sécurité du revenu de retraite pour les aînés d'aujourd'hui et des générations futures?
- 2 Comment vous assurerez-vous que les employés et les retraités qui ont un régime de retraite à prestations déterminées sont protégés si leur employeur fait faillite?
- 3 Comment votre parti appuiera-t-il les régimes de retraite à prestations déterminées?
- 4 En 2016, le gouvernement fédéral a présenté le projet de loi C-27, qui permettrait aux employeurs de réduire les prestations de retraite déterminées accumulées ou acquises. Quelle est la position de votre parti sur ce projet de loi et cette approche?